

MINISTERE DE LA JUSTICE

LE CONCILIATEUR DE JUSTICE

Canton de Castanet

(Décret du 20 mars 1978 modifié le 13 décembre 1996)



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Arrondissement Judiciaire
Tribunal d'Instance de Toulouse

Mr Francis CONDAT
Maire d'Auzielle
Le village
31650 Auzielle

Le 3 juin 2015

Monsieur le Maire,



Je me permets de vous adresser ce courrier afin de vous faire connaître l'existence sur le canton de Castanet-Tolosan, d'un conciliateur de justice nommé par le Premier Président de la Cour d'Appel de Toulouse.

Le conciliateur de justice, officiant bénévolement, a pour mission de favoriser le règlement à l'amiable des conflits qui lui sont soumis. Il peut ainsi résoudre des différends en particulier lorsqu'un procès paraît disproportionné

Le recours à un conciliateur qui présente toutes les garanties de discrétion et d'impartialité peut éviter les frais d'une procédure juridique.

Chacun peut faire appel à lui dans le cas de conflits entre particuliers ou entre particuliers et commerçants, il intervient dans les conflits locatifs, de voisinage, en cas de désaccords entre un fournisseur et un client...

Il n'est par contre pas compétent dans le domaine du droit de la famille ou dans les conflits avec l'administration.

Si un compromis même partiel est trouvé, le conciliateur l'adressera au greffe du tribunal d'Instance, afin de le faire homologuer.

Un rendez-vous peut-être obtenu très facilement soit par téléphone, soit en se rendant à sa permanence.

Bien évidemment je suis tout disposé à vous rencontrer si vous le jugiez utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes plus sincères salutations

Le Conciliateur de Justice
Jean-Marc GOFFINET

- **Jean-Marc GOFFINET** : reçoit

- au **Centre Technique Municipal** 10 rue du négoce à St Orens de Gameville, les mercredis après-midi des semaines impaires **SUR RENDEZ-VOUS pris au 05 61 39 54 02**

- à la **Maison des Solidarités** ancienne mairie, rue du stade à Castanet Tolosan les jeudis après-midi des semaines paires **SUR RENDEZ-VOUS pris au 05 34 66 73 10**